



**Archevêché
d'Aix & Arles**

Aux prêtres

Aix, le 30 octobre 2020

Chers amis,

« *Par sa croix, le Christ a tué la haine* » lisons-nous dans le capitule de Laudes de ce vendredi.
« *Heureux les artisans de paix* » lisons-nous dans la proclamation de l'Évangile de la fête de Toussaint.
En ces jours où notre humanité est profondément troublée par le scandale du Mal et subit l'humiliation du confinement, nous sommes appelés à être des témoins de l'espérance que nous donne la foi en Jésus-Christ ressuscité. C'est la grâce que je demande pour notre Église diocésaine à l'occasion de cette « Pâques en automne » qu'est la Toussaint.

Comment vivrons-nous le confinement qui nous est imposé ? Nous le vivrons d'abord dans l'obéissance. L'obéissance rend libre. Voici un bref récapitulatif des mesures liées au confinement (Cf. site gouvernemental COVID19).

- 1- La règle est de vivre confinés chez soi. Les déplacements sont autorisés pour faire les achats de première nécessité, aller chez le médecin et à la pharmacie, se promener dans la limite d'une heure par jour et dans un rayon d'1 km.
- 2- Sont autorisés aussi les déplacements liés à notre ministère. Les mesures sanitaires demeurent en vigueur : port du masque, lavage des mains au gel hydroalcoolique, respect d'une distance d'1 mètre dans les rencontres (ces mesures nous ont été rappelées par une note du 21 octobre dernier, par le Dr Jean-José LEUSSIÉ, membre de l'équipe de santé des prêtres).

Merci de respecter ces mesures.

Mais dans ce cadre qui nous est imposé, nous pouvons encore déployer notre zèle pastoral. Je devine que chacun de vous porte sa communauté dans la prière. Je sais que vous portez le monde dans l'eucharistie que vous célébrez chaque jour. Je liste ici les ouvertures possibles pour notre mission.

- 1- A partir du 3 novembre, les cérémonies sont interdites dans les lieux de culte. Une tolérance est faite pour que nous puissions célébrer les messes de Toussaint et des Défunts avec nos fidèles. Chaque curé réfléchira à la manière dont le peuple pourra être nourri de l'eucharistie. Par exemple la messe retransmise en vidéo.
- 2- Les célébrations d'obsèques pourront être ouvertes au public jusqu'à 30 personnes, celles des mariages jusqu'à 6 personnes.
- 3- Les églises pourront demeurer ouvertes. Les services de la préfecture nous demandent de veiller à la sécurité des églises et des fidèles, dans le cadre du plan « Vigilance Attentat » qui a été renforcé à la suite de l'appel d'Al Qaïda à viser les églises à l'arme blanche et à la voiture bélier. Vigilance ne rime pas avec peur. Vous saurez trouver les moyens appropriés pour laisser les églises ouvertes et permettre ainsi aux fidèles de venir s'y recueillir et prier.
- 4- Les prêtres et diacres pourront se déplacer pour leur ministère, particulièrement pour visiter les personnes malades et porter la communion. Vous recevrez une autorisation « professionnelle » ; utilisez-la pour votre mission, et non pour vos déplacements personnels – le confinement est pour nous tous.

5- Pour soutenir les animateurs d'aumônerie et les catéchistes, la pastorale des enfants et des jeunes proposera une animation sur les réseaux sociaux. Contacts :

- ✓ Pauline COUARD 06 25 82 30 59 - kt@catho-aixarles.fr
- ✓ Diane de PONTEVES 06 52 17 79 69 - jeunes.aixarles@gmail.com

Avec l'Apôtre Paul, je demande dans ma prière « *que votre amour vous fasse progresser de plus en plus dans la pleine connaissance et en toute clairvoyance pour discerner ce qui est important* » (Lecture de ce vendredi 30 octobre).

Soyez assurés de ma profonde communion fraternelle. Je prie le Seigneur de vous garder dans la paix et la confiance. Bien uni à vous dans le Christ Sauveur, l'Emmanuel, Dieu-avec-nous.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by the name 'Dufour' in a cursive script.

† Christophe DUFOUR
Archevêque d'Aix et Arles